



Population: 942 926
Nombre d'écoles (M-12): 395
Nombre d'élèves en M-12: 119 383

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12): 2
Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12: ~2 500

Notez que ces profils sont tirés de la dernière édition du rapport. Veuillez consulter les profils annuels supplémentaires ci-dessous.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Il y a deux programmes de formation à distance dans la province. L'EVNE, d'une part, propose des cours en ligne. Le nombre d'élèves des sept conseils scolaires anglophones et du Conseil scolaire acadien provincial ayant suivi des cours en ligne avec l'EVNE en 2015-2016 était de 1300 environ. D'autre part, sur la même période, le programme d'études par correspondance a offert des cours à environ 1200 élèves. Près de la moitié de ces élèves fréquentaient une école publique, tandis que l'autre moitié était composée d'élèves adultes, d'élèves scolarisés à domicile et d'élèves habitant en dehors de la Nouvelle-Écosse. La province a engagé un processus visant à faire la transition entre l'offre de ces cours par correspondance et l'offre des cours en ligne.

Il y a également eu plusieurs initiatives d'apprentissage hybride en Nouvelle-Écosse qui ont été mises en œuvre dans le système scolaire. On s'attend de plus en plus à ce que les élèves utilisent, à tous les niveaux scolaires, les outils technologiques et les ressources en ligne pour montrer leur réalisation des résultats d'apprentissage du programme d'études. Le système Google Apps for Education, par exemple, est à la disposition de l'ensemble des élèves, des enseignants et des administrateurs dans la province et, à la fin de la première année de mise en œuvre, 80 p. 100 environ des élèves et des enseignants avaient un compte. En outre, le ministère propose une plateforme d'apprentissage hybride par l'intermédiaire du système de gestion de l'apprentissage Moodle, qui est beaucoup utilisé dans les salles de classe dans la province pour faciliter l'enseignement et pour faciliter la mise en place de communautés d'apprentissage professionnel pour les enseignants.

Enfin, le *Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse* de 2015 contient des engagements supplémentaires concernant le développement de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage hybride. Le plan indique en particulier que le ministère prendra les mesures suivantes:

- continuer d'améliorer les programmes offerts par l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse pour fournir aux élèves des options plus flexibles et un soutien à l'enseignement;
- fournir aux élèves des possibilités d'apprentissage variées au moyen de la technologie scolaire moderne, notamment l'utilisation des ressources d'apprentissage numérique, la participation aux cours en ligne offerts par l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse, la participation à des activités d'apprentissage au moyen de leurs propres appareils et l'exécution de projets d'apprentissage hybrides;

- offrir des possibilités d'apprentissage en ligne aux élèves de niveau intermédiaire pour les préparer aux cours en ligne du secondaire.

Gouvernance et réglementation

C'est la Division des ressources et des technologies pédagogiques (DRTP) de la Direction de l'innovation, des programmes et des services éducatifs (DIPSE) du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse qui assure la gestion des programmes de formation à distance dans la province. Elle collabore avec un conseil de gestion composé de représentants de tous les conseils scolaires de la province.

L'offre des programmes de formation à distance par l'intermédiaire de l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse continue d'être régie par les 11 dispositions incluses dans la convention collective entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU). Comme il s'agit d'un contrat entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le syndicat des enseignants, la plupart des dispositions concernent l'agrément des enseignants et des questions relatives à la qualité de vie. Il y a, par exemple, des dispositions définissant la journée de travail, les exigences de perfectionnement professionnel, la surveillance des programmes, la taille des classes, etc.